

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

LE: 22 SEP. 2015

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CASTELSARRASIN - 82

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 17 Septembre (17/09/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, **Conseillers Municipaux.**

Madame Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

05-17 Septembre 2015

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU CONTRAT D'ITINÉRAIRE A VELO V80
AVEC L'ASSOCIATION DES « COMMUNES DU CANAL DES DEUX MERS »**

Rapporteur : Mme VALETTE

Vu le courrier en date du 7 avril 2015 de l'association des Communes du Canal des Deux Mers, **Considérant** la mise en place d'un Contrat d'Itinéraire à Vélo (V80) le long du Canal des Deux Mers de Bordeaux à Sète.

Considérant l'intérêt touristique d'un tel contrat pour les territoires traversés,

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 50 € au financement dudit Contrat par l'Association des Communes du Canal des Deux Mers.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement de 50 € à l'Association des Communes du Canal des Deux Mers au titre de la participation de la Ville de Moissac sur l'engagement financier 2014 pris par ladite Association pour la mise en place d'un Contrat d'Itinéraire à Vélo (V80)

Pour copie conforme

Moissac le 18 septembre 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :